

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier à 17 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CANAL Maire,

Présents : BONIKOWSKI Dolorès, CANAL Anne-Marie, LEROUX Denis, MIR Jean-François, VASSEUR Jacques, VANELLE Jacques, FABRE Christophe, TAHIRI Naziha

Absents : BATLLE Dominique, CHANDEYSSON Claudia, MILHE Virginie, RUISSEAUX Matthieu, AMOROS Martine AUBERT Sophie

Procurations : Néant

Date de la convocation : 08 janvier 2018

Monsieur MIR Jean-François a été désigné secrétaire de séance.

### Ouverture séance 17 H 30

#### **1 - Approbation du compte rendu de séance du 20 octobre 2017**

Approbation à l'unanimité

#### **2 - Approbation de l'ordre du jour :**

- 1 - Approbation compte rendu séance du 20 octobre 2017
- 2 - Approbation ordre du jour
- 3 - Décision modificative n° 3 exercice 2017
- 4 - Modification du tableau des effectifs
- 5 - Accident de Millas, don aux familles
- 6- Questions diverses

Lecture est faite et Madame le Maire propose de rajouter 1 point à l'ordre du jour.

- Compte rendu du PLUI

Approbation à l'unanimité

#### **3 - Décision modificative n° 3**

Madame le Maire détaille les modifications budgétaires, Il s'agit de faire un virement entre chapitres afin de les rééquilibrer en fonction des dépenses réalisées.

Il s'agit du détail ci-dessous

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

<b>DECISION MODIFICATIVE N° 3 VIREMENT DE CREDITS BP 2017</b>
---

*Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder aux virements de crédits suivants.*

<i>Désignation</i>	<i>Diminution Sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
<i>D 621 Personnel extérieur au service</i>	<i>3 000.00</i>	
<i>D 6411 personnel titulaire</i>	<i>3 000.00</i>	

<i>D 60612 Energie électricité</i>	<i>2 329.00</i>
<i>D 6232 Fêtes et cérémonies</i>	<i>3 400.00</i>
<i>D 6251 Voyages et déplacements</i>	<i>271.00</i>

*Le conseil Municipal à l'unanimité approuve les virements de crédits ci-dessus.*

#### **4 - Modification du tableau des effectifs :**

Suite au recrutement du nouveau secrétaire à mi-temps une modification du tableau des effectifs et du temps hebdomadaire doit être effectuée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.*

*Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.*

*Madame le Maire propose d'adopter le tableau des emplois joint à la présente délibération.*

- *En ajoutant le poste d'adjoint administratif à temps non complet 17.5/35 crée par délibération du 20/10/2017.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le tableau ci-joint.*

#### **5 Accident de millas, don aux familles :**

La tragédie de Millas a touché tout le monde ;

Madame le maire propose de faire un don au CCAS de Saint féliu en faveur des victimes de l'accident ferroviaire.

Madame Bonikowsky, souligne qu'il s'agit d'un geste de soutien avant tout, et qu'en aucun cas il ne sera pas enlevé la peine qu'éprouve les familles.

Il est donc convenu compte tenu des possibilités budgétaires du moment de verser la somme de 100€.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

## DON ACCIDENT DE MILLAS

*Madame le Maire informe que suite à l'accident de Millas, l'AMF66 a sollicité les communes afin qu'elles puissent venir en aide aux familles des victimes de l'accident en effectuant un don auprès du CCAS de la commune de Saint-Féliu d'Avall.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :*

*DECIDE de faire un don de 100 euros auprès du CCAS de Saint Féliu d'Avall afin de venir en aide aux familles victimes de l'accident de Millas*

*DIT que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2018.*

### Questions diverses :

#### Compte rendu PLUI

Un compte rendu des travaux du PLUI en cours est effectué par Mme le Maire.

Il est rappelé que sans pour autant exiger un rapport de conformité stricte entre le **règlement** et le projet d'aménagement et de développement durable (**PADD**) du PLUI, il faut qu'il y ait une cohérence entre ces 2 documents : règlement et PADD.

Le PADD a permis d'identifier le potentiel des projets de Zone U (Urbanisables)

A 20 ans sur la commune il est prévu d'accueillir environ une centaine de personnes, en plus des projets actuels.

La consommation foncière est une densité de 15 logements/ha.

Madame le Maire précise qu'il y a une règle de densité urbaine de construction qui est imposée à chacune des 47 communes ;

Il s'agit de préserver les terres, de plus toute construction induit des équipements que la commune doit pouvoir financer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le compte rendu ainsi exposé.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19 h30.

Le Maire,  
Anne-Marie CANAL

Secrétaire de séance,  
MIR Jean François

LEROUX Denis

AUBERT Sophie

BONIKOWSKI Dolorès

FABRE Christophe

VASSEUR Jacques

VANELLE Jacques

ABSENTS : BATLLE Dominique, CHANDEYSSON Claudia, RUISSEAUX  
Matthieu, MILHE Virginie, TAHIRI Naziha, AMOROS Martine

PROCURATIONS : Néant